



Vigie – Interventions

Influenza aviaire (grippe aviaire)

Détection d'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au Canada

Le virus de la grippe aviaire A (H5N1) hautement pathogène de la lignée eurasiennne a commencé à circuler en Europe à l'automne 2020. Depuis, le virus s'est répandu dans plusieurs régions du monde, il a provoqué des éclosions dans de nombreux élevages de volaille, et le taux de mortalité des oiseaux atteints de la maladie est élevé.

Au Canada, le virus de la lignée eurasiennne a d'abord été détecté dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, lors d'une exposition agricole qui a eu lieu le 21 décembre 2021. Il s'est ensuite propagé rapidement chez les oiseaux, d'est en ouest, dans plusieurs provinces canadiennes et aux États-Unis. Au 22 avril 2022, cette récente flambée d'influenza aviaire avait entraîné une perte d'environ 31 millions de volailles à travers 29 États des États-Unis. Mais malgré cette progression rapide du virus affectant de nombreux élevages, les risques de transmission de la grippe aviaire à l'humain par les oiseaux sont actuellement très faibles. Deux cas humains de grippe aviaire A (H5N1) ont été confirmés à ce jour : un au Royaume-Uni et un aux États-Unis. Tous deux étaient asymptomatiques et avaient eu des contacts avec de la volaille.

Le virus actuel diffère génétiquement de celui qui avait d'abord circulé en Chine en 1996 et qui avait causé de lourds dommages à l'industrie avicole à Hong Kong. Les risques de transmission d'animal à l'humain avaient été documentés pour cette lignée. Le taux de létalité parmi les cas humains était d'environ 50 %.

Considérations générales

L'influenza aviaire (IA), ou grippe aviaire A, est une maladie contagieuse qui peut frapper plusieurs espèces d'oiseaux domestiques et sauvages. Les oiseaux sauvages sont reconnus comme étant des réservoirs naturels du virus. Le virus de l'IA compte de nombreux sous-types identifiés par deux antigènes, c'est-à-dire des protéines susceptibles de déclencher une réponse immunitaire, présents à sa surface, soit l'hémagglutinine (H) et la neuraminidase (N). À ce jour, 16 sous-types H et 9 sous-types N ont été répertoriés. Plusieurs dizaines de sous-types (p. ex. : H5N1, H7N9) peuvent ainsi émerger, en raison des recombinaisons et des réassortiments entre virus semblables lors de l'infection d'une même cellule.

Les virus de l'influenza aviaire A sont classés en deux grandes catégories : faiblement pathogènes (IAFP) ou hautement pathogènes (IAHP), selon la gravité de la maladie qu'ils entraînent chez la volaille. La majorité des virus d'IA qui circulent dans la faune sont faiblement pathogènes et causent peu de signes de maladie chez les oiseaux. Les sous-types H5 et H7 sont toutefois susceptibles de muter vers la forme hautement pathogène qui, elle, a un effet dévastateur pour les volailles. C'est entre autres pour cette raison que les virus H5 et H7 sont surveillés de près. L'IAHP et l'IAFP de sous-types H5 et H7 sont des maladies à déclaration obligatoire chez les oiseaux. Un propriétaire d'oiseaux qui suspecte la présence d'IA doit communiquer avec un médecin vétérinaire. Ce dernier a la responsabilité de déclarer tout cas suspect à l'[Agence canadienne d'inspection des aliments \(ACIA\)](#) et au [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation \(MAPAQ\)](#).

Zoonoses et influenza aviaire

Certains virus d'IA sont à l'origine de zoonoses, c'est-à-dire qu'ils peuvent se transmettre de l'animal à l'humain. Les contacts directs avec des oiseaux infectés ou leurs déjections ou encore lors de l'inhalation de particules virales en suspension dans l'air, par exemple lors du nettoyage d'un poulailler contaminé, sont les principaux modes de transmission. La grippe aviaire représente toutefois un risque faible pour l'humain et pour l'heure, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ne rapporte pas de transmission humaine soutenue.

Les virus connus pour leur potentiel zoonotique sont de sous-types H5Nx, H7Nx, H6N1, H9N2, H10N7 et H10N8. Parmi ceux-ci, les virus H5N1, H5N6 et H7N9 ont causé des maladies graves chez l'humain. De nouveaux cas humains d'infection par l'IAHP H5N6 ont été rapportés récemment suivant un réassortiment avec le virus H5N1 de la lignée eurasiennne qui circule actuellement. Des cas humains de sous-types variés sont signalés sporadiquement à travers le monde.

Risques de contracter la maladie

Certaines personnes, en raison de leur emploi ou de leurs activités de loisir, se retrouvent en présence d'oiseaux sauvages ou domestiques, et peuvent donc être exposées à des oiseaux infectés. Toutefois, selon les autorités de santé publique américaines, les Centers for Disease Control and Prevention (CDC), le risque de transmission humaine

est minime. Rien n'indique par ailleurs que le virus puisse être transmis aux humains par la consommation de volaille, d'œufs ou de gibier préparés et cuits correctement.

Présentation clinique chez l'humain

Les symptômes de la grippe A(H5N1) comprennent la fièvre, la toux, des maux de gorge, des douleurs généralisées, des maux de tête, des frissons et de la fatigue. Des symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée) et oculaires (rougeurs ou écoulement de l'œil) ont aussi été rapportés. Enfin des maladies graves (pneumonie et insuffisance respiratoire) ont été signalées en présence, particulièrement, d'infections avec la souche virale asiatique. Pour l'instant, il est difficile de préciser les symptômes et les conséquences éventuelles d'une infection par le virus H5N1 de la lignée eurasienne considérant que les seuls cas actuellement attestés sont deux cas asymptomatiques.

Prévention

Il est recommandé à la population d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages ou leurs carcasses. Pour les personnes en contact avec des oiseaux sauvages ou domestiques dans le cadre de leurs activités professionnelles ou récréatives, diverses mesures de protection personnelle sont recommandées en fonction de la nature de ces contacts.

Si une personne exposée à des oiseaux malades ou morts présente des symptômes de grippe aviaire, elle peut communiquer avec [Info-Santé 811](#) ou avec son médecin.

Pourquoi faire la surveillance du virus

Le virus H5N1 change constamment. Aussi la surveillance et le génotypage des souches permettent-ils d'en vérifier le degré de virulence (soit la capacité d'un microorganisme pathogène d'infecter un hôte, de se multiplier et de causer une maladie) et de transmissibilité. La surveillance chez les oiseaux permet aussi d'identifier des réassortiments entre souches humaines et animales des virus, réassortiments qui peuvent mener à de la transmission interhumaine, comme on l'a vu lors de la pandémie de grippe A(H1N1) de 2009.

Surveillance et interventions

Faune aviaire. La population est invitée à [signaler les oiseaux sauvages](#) morts ou malades au [ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(MFPP\)](#), au téléphone 1 877 346-6763. Certains spécimens pourront être récupérés par le MFPP pour analyse.

Références bibliographiques

- Food and Agriculture Organization of the United Nations. [Global AIV with zoonotic potential situation update](#), 27 avril 2022.
- Agence de la santé publique du Canada. [Bulletin des agents pathogènes des voies respiratoires émergents](#), 11 avril 2022.
- Gouvernement du Québec. [« Grippe aviaire »](#).
- Agence canadienne d'inspection des aliments. [« Influenza aviaire \(grippe aviaire\) »](#).

Tous les oiseaux domestiques âgés de 14 jours ou plus qui sont soumis au Laboratoire de santé animale du MAPAQ pour analyse font l'objet de tests pour la détection de l'IA.

Volaille. Les propriétaires ou éleveurs de de volaille doivent surveiller étroitement l'état de santé de leurs oiseaux. En cas de mortalité inhabituelle ou d'autres signes de la maladie, ils doivent consulter un médecin vétérinaire. Si c'est impossible, ils peuvent communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (au téléphone 450 768-6763) ou avec la Centrale de signalement du MAPAQ (1 844 ANIMAUX).

Plusieurs communications de rappel des mesures de biosécurité et de protection ont été envoyées par le MAPAQ, le MFFP et le MSSS afin de sensibiliser les milieux à risque de l'arrivée de l'IA au Québec.

Pour plus d'information, consulter la page Web [Grippe aviaire : surveillance du MAPAQ](#).

Actions de santé publique. Étant donné qu'à l'heure actuelle, le risque de transmission humaine est faible, les interventions de santé publique visent surtout les personnes les plus susceptibles d'être exposées à des oiseaux infectés, notamment les travailleurs avicoles. Celles-ci seront invitées à surveiller d'éventuels symptômes (toux, fièvre ou difficultés respiratoires) dans les dix jours suivant une exposition à risque. Si des symptômes se développent, elles seront orientées pour être testées et, au besoin, traitées.

Les cas probables ou confirmés d'IAHP, tel que le A(H5N1) doivent être déclarés aux directions de santé publique régionale afin d'assurer la vigie de cette maladie chez les humains au Québec.

Auteurs :

Colette Gaulin (MSSS), Juliette Martin (MSSS), Marie-Andrée Leblanc (MSSS), Nadine Magali-Ufitinema (MSSS), Patrick Evans (MSSS), Renée Paré (MSSS), Isabelle Picard (MAPAQ), Ariane Massé (MFFP) et Sophie Mokas (MSSS).

- Agence de la santé publique du Canada. [Les oiseaux sauvages et la grippe aviaire – Conseils généraux sur la manipulation](#).
- Organisation mondiale de la Santé. [Grippe aviaire et autres gripes zoonotiques](#), 13 avril 2018.
- Organisation mondiale de la santé animale. [Influenza aviaire](#).
- Centers for Disease Control and Prevention. [Information on Bird Flu](#).

- Réseau canadien pour la santé de la faune. [Influenza aviaire hautement pathogène – Oiseaux sauvages, Tableau de bord de la surveillance de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages au Canada.](#)
- U.S. Department of Agriculture. [2022 Detections of Highly Pathogenic Avian Influenza](#) (données de la surveillance de l'influenza aviaire aux États-Unis).

Le [FlashVigie](#) est un bulletin produit par la Direction de la vigie sanitaire de la Direction générale adjointe de la protection de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Il a pour but de rapporter des situations relatives aux domaines des maladies infectieuses, de la santé environnementale et de la santé au travail.

La vigie des maladies infectieuses au Québec s'appuie sur diverses sources de données et demande la collaboration des directions de santé publique, de l'Institut national de santé publique du Québec et autres partenaires. Nous les remercions ici pour leur aide précieuse. Pour en savoir plus ou pour nous faire part de vos commentaires, communiquez avec Sophie Mokas à l'adresse suivante : sophie.mokas@msss.gouv.qc.ca.

Le [FlashVigie](#) peut être téléchargé gratuitement à partir du site Web du Ministère, à l'adresse <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/>.
